



Monsieur Dominique BUSSEREAU  
Président de l'Assemblée des  
Départements de France  
6 rue Duguay-Trouin  
75006 Paris

Le 16 février 2016

Monsieur le Président,

Alors que se met en place la réforme territoriale, et que les budgets sont soumis à délibération dans les différents Conseils départementaux, nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés qui pèsent sur l'action pourtant indispensable des associations citoyennes.

Celles-ci sont particulièrement menacées par les changements profonds de l'action publique, avec la conjugaison de trois phénomènes :

- la recomposition territoriale (regroupement et coopération intercommunaux, métropolisation, conseils départementaux, le rôle d'animation des régions, ...), qui crée une incertitude majeure jusqu'en 2017 ;
- la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2016 pour les Départements et l'augmentation de la pauvreté et des situations de détresse sociale ;
- la régression des actions d'intérêt général financées par la subvention, pourtant consolidée par la loi<sup>1</sup>, en leur substituant des prestations commandées dans le cadre d'une mise en concurrence.

Ainsi, malgré la nouvelle circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations contractuelles entre les associations et les collectivités publiques<sup>2</sup>, une logique d'ensemble tend à se généraliser, dont l'effet pour les associations citoyennes de terrain est désastreux : non seulement les subventions publiques diminuent (quand elles ne disparaissent pas purement et simplement), mais la nature de leur contribution à l'intérêt général se voit compromise.

Ces phénomènes ont pour résultat conjoint d'altérer profondément l'action publique et la contribution citoyenne des associations, en particulier dans les territoires ruraux, les territoires périurbains et les quartiers sensibles, avec le risque de tensions sociales et de désarroi humain, dangereux pour l'équilibre de notre société.

Et pourtant, le rôle actif des associations, quel que soit le domaine ou le secteur (social, sport, éducation populaire, environnement, culture, ...) n'a jamais été aussi déterminant pour nos territoires et pour la société. Par le bénévolat qu'elles mobilisent, les actions et l'implication citoyenne qu'elles engendrent, elles contribuent de façon essentielle au développement local et à la cohésion sociale.

---

<sup>1</sup> Cf. [loi ESS](#)

<sup>2</sup> Cf [circulaire Valls](#)

A ce mouvement d'ensemble, la mise en place de partenariats public-privé, sous le nom de « Social Impact Bonds »<sup>3</sup> est envisagée par l'Etat sous pression des banques, notamment pour financer une partie de l'action sociale. La mise en place de tels mécanismes par les Départements se révélerait ruineuse pour les finances départementales, comme l'a montré un rapport sénatorial sur les partenariats public-privé, les qualifiant de bombes à retardement budgétaire. Elle constituerait en outre un puissant facteur de régression de la qualité des actions, au détriment des usagers, tout en favorisant les structures les plus importantes au détriment du plus grand nombre des opérateurs de l'action sociale.

Face à cela, outre la nécessité de déployer une analyse critique importante, le Collectif des Associations Citoyennes est convaincu que les conseils départementaux ont un rôle à jouer majeur dans la mise en cohérence des politiques publiques tout en s'appuyant sur la mobilisation associative citoyenne, en particulier par la subvention.

Les Conseils Départementaux semblent vouloir aller vers une fonction d'ingénierie pour soutenir et inciter les dynamiques participatives plus ambitieuses, en phase avec les nouvelles organisations territoriales qui s'élaborent.

Cette animation territoriale qui passe par la gestion de dispositifs et un accompagnement des collectivités, doit pouvoir trouver son assise sur le référentiel des droits humains fondés sur la dignité des personnes, comme nous invite l'article 103 de la loi NOTRe pour les politiques culturelles.

Notre collectif se doit d'alerter sur ces différents phénomènes en cours et sur la situation difficile des associations citoyennes dont le rôle, déterminant, n'est plus à démontrer. A l'heure des débats d'orientation budgétaire, les décisions prises, bien que soumises à des réalités financières, sont avant tout politiques.

Le Collectif des Associations Citoyennes se tient à votre disposition pour aborder toutes ces questions avec vous et reste convaincu que la défense de l'intérêt général et du bien commun est au cœur de votre action politique comme dans celle de vos adhérents ; c'est pourquoi nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre selon votre disponibilité.

Confiant dans l'intérêt que vous saurez porter à notre propos et à notre invitation de rencontre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

Jean Claude BOUAL,

Président du Collectif des Associations Citoyennes



**Collectif des Associations Citoyennes**

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56  
[contact@associations-citoyennes.net](mailto:contact@associations-citoyennes.net) - Site : [www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)

---

<sup>3</sup> Cf. [fiche du CAC sur les SIB](#) et [dossier complet ICI](#)